

Séance extraordinaire du 14 juillet 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire le mardi quatorze juillet deux mille vingt à neuf heures six, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Geneviève Côté, directrice

adjointe et attachée de presse du Bureau de la mairie, Ann-Sophie Harvey, attachée politique et responsable des communautés du Bureau de la mairie, Félix Masson, attaché politique du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2020-07-69

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 14 juillet 2020.

CE-2020-07-70

Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif (suivi des ajustements à la structure de l'administration et subdélégation du pouvoir d'établir et de tenir à jour le calendrier de conservation et le plan de classification des documents, de même que d'assumer la gestion des documents inactifs) et abrogation de la résolution CE-2020-06-51 « Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif (suivi des ajustements à la structure de l'administration et subdélégation du pouvoir d'établir et de tenir à jour le calendrier de conservation et le plan de classification des documents, de même que d'assumer la gestion des documents inactifs) »

[Document d'aide à la décision GRE-2020-028](#)

Il est résolu d'accepter en principe de procéder à l'adoption du Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2020-028. Ce règlement a pour objet d'apporter des ajustements à la suite de récents ajustements à la structure de l'administration et de subdéléguer le pouvoir d'établir et de tenir à jour le calendrier de conservation et le plan de classification des documents, de même que d'assumer la gestion des documents inactifs.

Il est également résolu d'abroger en conséquence la résolution CE-2020-06-51 « Règlement modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif (suivi des ajustements à la structure de l'administration et subdélégation du pouvoir d'établir et de tenir à jour le calendrier de conservation et le plan de classification des documents, de même que d'assumer la gestion des documents inactifs) ».

CE-2020-07-71

Financement de la dépense relative aux travaux de reconstruction du réservoir d'eau potable du secteur Saint-Étienne-de-Lauzon ainsi que la démolition du réservoir actuel

[Document d'aide à la décision GEN-2020-084](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de reconstruction du réservoir d'eau potable du secteur Saint-Étienne-de-Lauzon ainsi que la démolition du réservoir actuel au montant maximal de 6 595 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-97.

CE-2020-07-72

Annulation de l'appel d'offres pour la construction d'un chalet de services au parc Lallemand et au parc de Coutances et rejet des soumissions

[Document d'aide à la décision APP-2020-105](#)

Il est résolu d'annuler l'appel d'offres pour la construction d'un chalet de services au parc Lallemand et au parc de Coutances (appel d'offres 2020-50-29) et de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues le 11 juin 2020 et ce, pour les motifs indiqués à la fiche de prise de décision APP-2020-105.

CE-2020-07-73

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 41.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
